

*Collège Alexandre DUMAS
Et
Collège Philippe de Champaigne*



Après la 3^{ème}

Mardi 25 janvier 2022- Année 2021-2022

Pour réussir l'orientation après la troisième

- 1) Connaitre son enfant (les questions à se poser)
- 2) Une voie, et après ? (Quel bac pour quelles études)
- 3) La voie professionnelle
 - 1) **Diplômes, formations et réformes**
- 4) La voie générale et technologique
 - 1) **Réforme et organisation de la seconde**
 - 2) **Réforme et organisation du bac général**
- 5) L'orientation et l'affectation
 - 1) **La procédure d'orientation (choix de la voie d'études)**
 - 2) **La procédure d'affectation (choix des établissements)**
- 6) Quelques éléments sur l'affectation
- 7) Quelques informations diverses

Rendez-vous avec le Psychologue de l'éducation nationale

Au collège A. Dumas

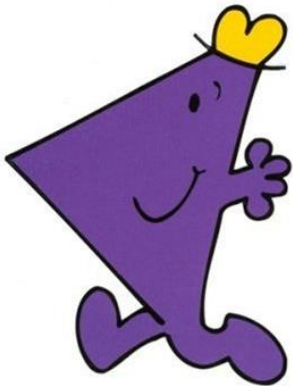
Mr GHEZALI

Mardi après-midi

Vendredi matin

Certains mercredis matin

*Prendre rendez-vous par les professeurs principaux,
le CPE et le secrétariat*



Au CIO d'Elancourt

01.30.16.08.30

- lundi matin
- vendredi après-midi
- Certains samedis matin

Connaitre son enfant

Quelles sont ses compétences (autonomie, organisation, besoin d'être encadré, capacités rédactionnelles...)?

Quelle capacité de travail personnel à la maison est envisageable?

Qu'est ce qui l'intéresse comme matières?

Quelle durée d'études envisagée (bac, bac +2, bac +5)?

Quel métier pour plus tard? (pour la voie pro)

Prendre l'avis du professeur principal et du psychologue du collège, relire les bulletins



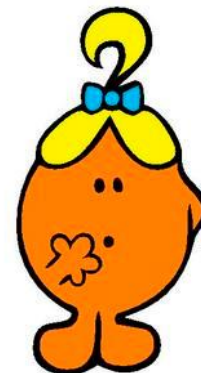
2 choix possibles après la troisième



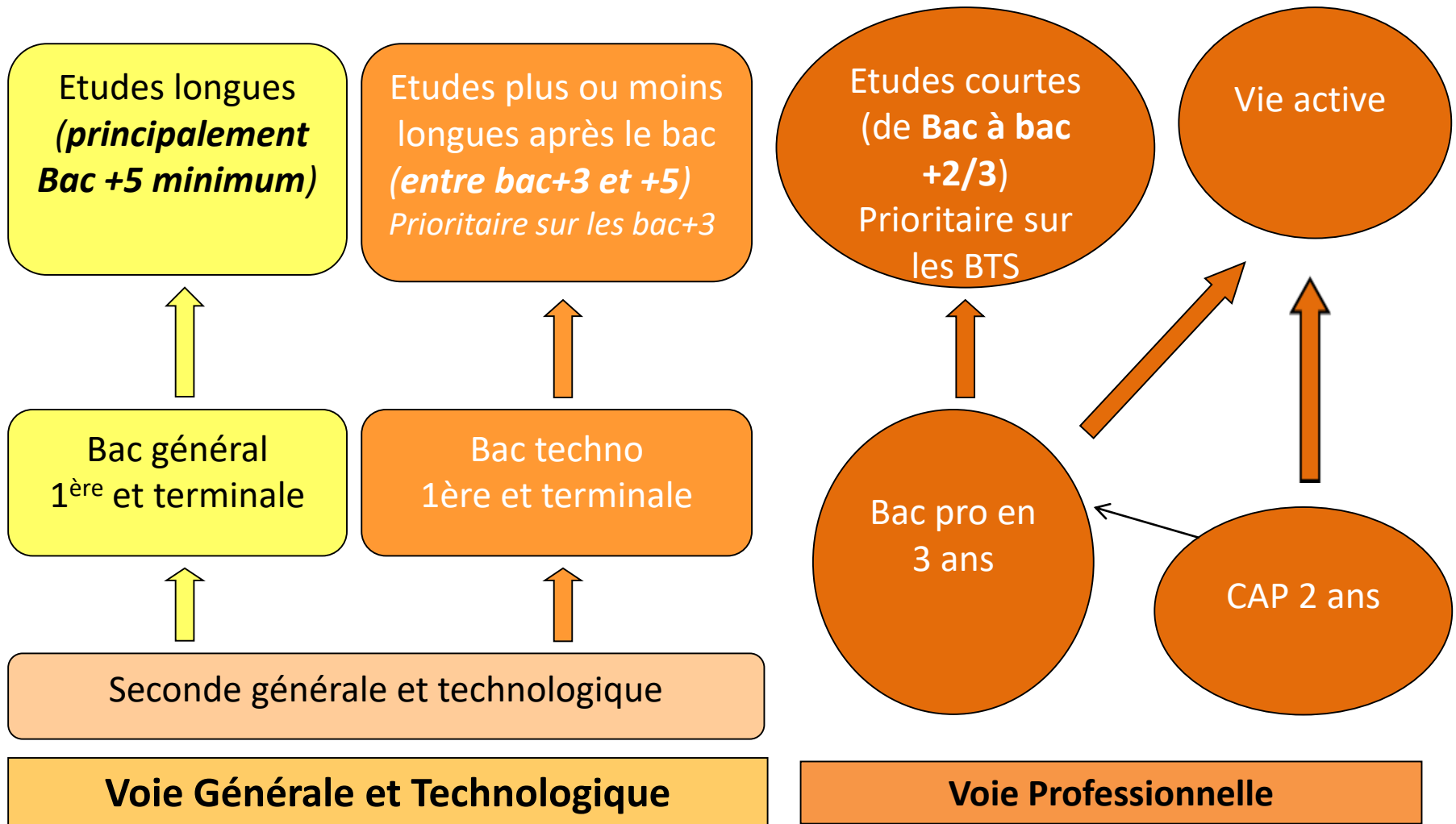
ou

**La voie
Professionnelle**

**La voie Générale
et Technologique**



Une voie, et après ?



La voie professionnelle

Envie d'étudier de façon plus concrète

Intéressé par les stages



plus à l'aise dans le travail en petit groupe

Des matières générales moins approfondies + des nouvelles matières liées à un domaine professionnel

Vouloir apprendre un métier ou découvrir un champ professionnel assez rapidement

La voie générale et technologique

Avoir des qualités d'expression et de synthèse ainsi que des **compétences rédactionnelles**

Souhaiter poursuivre des **études longues** après le bac (3 à 5 ans minimum)

Aimer le **raisonnement abstrait**



Avoir des **acquis suffisants** pour approfondir les matières en 2^{nde} GT

Etre intéressé par **l'enseignement général**

Faire preuve **d'autonomie** et **d'organisation** dans son travail

La Voie Professionnelle



La voie professionnelle

BAC PRO	CAP
Durée : 3 ans Priorité aux 3 ^{ème} général	Durée : 2 ans Priorité aux 3 ^{ème} à profil particulier
Autant d'enseignement professionnel que d'enseignement général	Un peu plus d'enseignement professionnel que général
Stages : 22 semaines environ	Stages : 12 à 16 semaines
Approche générale sur un domaine : <i>Ex.: Bac Pro « boulangerie –pâtisserie »</i>	Une spécialisation : <i>Ex.: CAP « pâtisserie »</i>
<i>Poursuite d'études possibles:</i> - BTS (places réservées pour les bacs pros) - Autres voies d'études éventuellement	<i>Poursuite d'études possibles:</i> - Bac pro de la même spécialité - Mention complémentaires

Chacunes de ces formations peut se faire en lycée professionnel ou en CFA (Centre de Formation d'Apprentis)

Lycée Professionnel / Centre Formation Apprentissage

	Lycée Pro	CFA
Statut du jeune	Elève	- Salarié (Contrat de travail, 35h/semaine donc rémunération en fonction de l'âge et du niveau scolaire
Modalités de sélection et d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection à partir des moyennes annuelles de l'élève par un logiciel : Affelnet - Inscription après affectation (10 vœux possibles) 	<ul style="list-style-type: none"> - contact avec le CFA (février/mars) par la famille. Pour certains CFA: (entretien, dossier scolaire...). <p>Inscription définitive que si le jeune a trouvé un employeur.</p>
Déroulement de la scolarité	Cours+ stages entreprises	Alternance entre périodes chez l'employeur et le CFA 35h/semaine
Vacances	Congés scolaires (14 semaines)	5 semaines de congés
Diplômes	CAP ou Bac Pro	

Motivation, autonomie et maturité indispensables

Les nouveautés de la voie professionnelle

La création de familles de métiers: regroupement de bacs professionnels qui ont un socle de compétences professionnelles communes.

Ex.: « Métiers de l'alimentation »; « Métiers de la relation client »

• **Objectif** : spécialisation plus progressive et connaissance élargie du champ professionnel.

Le test de positionnement: en français et en mathématiques, en début de seconde.

Objectif : préparer l'accompagnement personnalisé de chaque élève.

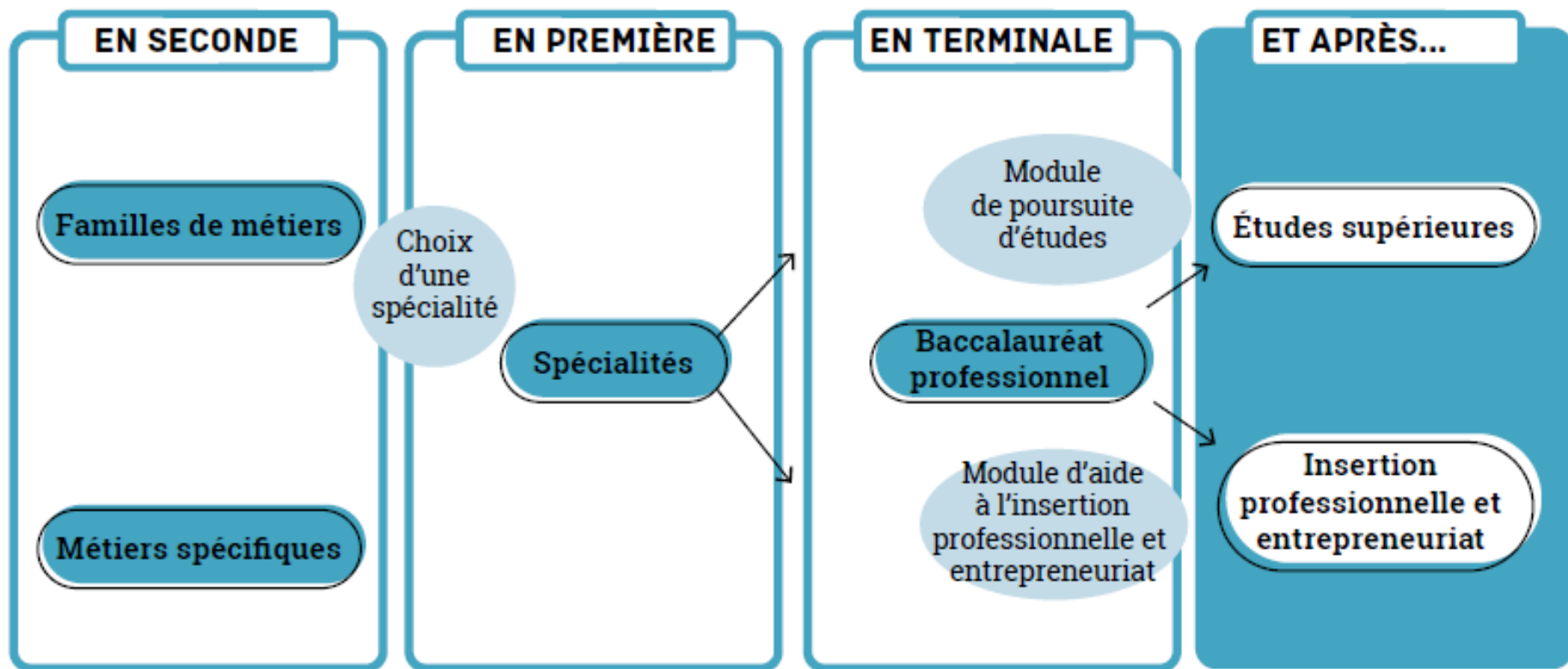
La co-intervention: un professeur de discipline générale et un professeur de discipline professionnelle.

Objectif : donner du sens aux apprentissages généraux

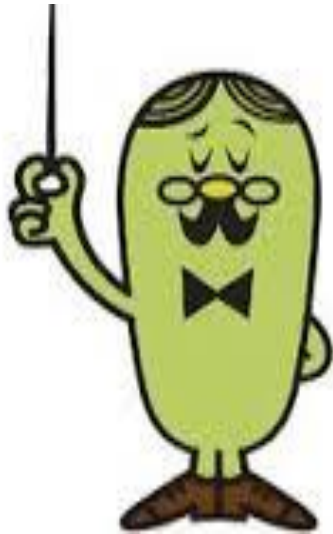
Le choix d'un module en terminale: module « poursuite d'étude » ou « insertion professionnelle ».

Objectif: mieux préparer le lycéen à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en fonction de ses choix.

La réforme sur les 3 années du bac professionnel



La Voie Générale et Technologique



LA REFORME DE LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Nouvelle seconde générale et technologique avec ***possibilité d'enseignements optionnels*** en lien avec un projet d'études.

- **Un seul BAC GENERAL**
 - avec des spécialités à choisir
 - plus de bacs S, L, ES
 - Nouveau système de validation
- **Maintien des différents bacs technologiques**
 - Nouveau système de validation

→ ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ÉLÈVE
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Sciences numériques et technologies	1 h 30

Apparition de nouvelles matières:

- **sciences numériques et technologies**
- **Sciences économique et sociales**

DEUX ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS POSSIBLES :

un enseignement général :

- langues et cultures de l'Antiquité : latin ;
- langues et cultures de l'Antiquité : grec ;
- LVC étrangère ou régionale ;
- arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre) ;
- éducation physique et sportive (EPS) ;
- arts du cirque

et / ou

un enseignement technologique :

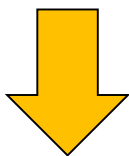
- management et gestion ;
- santé et social ;
- biotechnologies ;
- sciences et laboratoire ;
- sciences de l'ingénieur ;
- création et innovation technologiques
- création et culture-design ;

- **Les enseignements optionnels ne sont pas obligatoires et ne sont pas présents dans tous les lycées. Le choix se fait au moment de l'inscription (sauf création et culture-design) en fonction des capacités d'accueil des établissements (Se renseigner aux Portes Ouvertes)**
- **Ils sont conseillés pour la poursuite des études mais ne sont pas décisifs.**
- **Le choix du latin ou du grec peut être cumulé avec d'autres options**
- **Certains lycées proposent en plus la section européenne anglaise, espagnole ou allemande.**

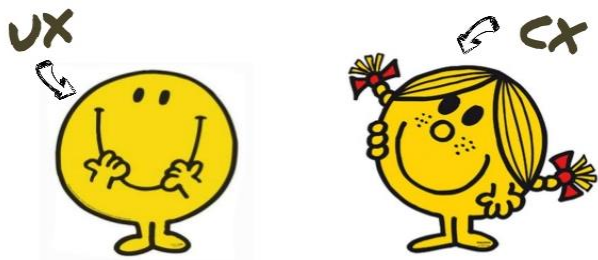
La 2nde GT, une année de détermination pour le choix du bac

Enseignement théorique et abstrait

- Commenter / analyser / synthétiser
- Argumenter / rédiger
- Travail personnel important



Bac général



Bac technologique



Enseignement appliqué

(observation , expérimentation)

- Travail en groupe et en autonomie
- Travaux pratiques (T.P) en laboratoire, en atelier, en salle d'informatique, de technologie, ...

Des choix de spécialités en première et terminale

3 SPÉCIALITÉS
EN 1^{RE}

2 SPÉCIALITÉS
EN Tle



VOIE GÉNÉRALE
Enseignements
de spécialité

< ou >

VOIE TECHNOLOGIQUE
Enseignements de
spécialité selon la série

1 SÉRIE
AU CHOIX



4 h par enseignement en 1^{re} ; 6 h en Tle

arts	mathématiques
biologie - écologie ³	numérique et sciences informatiques
histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques	physique - chimie
humanités, littérature et philosophie	sciences de la vie et de la Terre
langues, littératures et cultures étrangères	sciences économiques et sociales
littérature et langues et cultures de l'Antiquité	sciences de l'ingénieur

Enseignements optionnels en voie générale

Dès la 1^{re} : langue vivante C⁴ ; arts ; EPS ; langues et cultures de l'Antiquité⁵

En Tle : mathématiques expertes ; mathématiques complémentaires ; droit et grands enjeux du monde contemporain

Les enseignements de spécialité des séries de la voie technologique sont sur education.gouv.fr

STMG
sciences et technologies
du management et de la gestion

ST2S
sciences et technologies
de la santé et du social

STHR
sciences et technologies
de l'hôtellerie et de la restauration

STI2D
sciences et technologies de l'industrie
et du développement durable

STL
sciences et technologies
de laboratoire

STD2A
sciences et technologies
du design et des arts appliqués

TMD
techniques de la musique
et de la danse

(1) En voie générale - (2) En voie technologique - (3) Uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles - (4) Dont langues régionales
(5) L'option LCA est évaluée au contrôle continu et donne lieu, le cas échéant, à un bonus

UN NOUVEAU PARCOURS DÉMATÉRIALISÉ : ORIENTATION – AFFECTATION – INSCRIPTION



Téléservice orientation (TSO)

DU 24 JANVIER AU 17 FEVRIER

intentions

DU 11 AVRIL AU 8 MAI 2022

demandes définitives



Téléservice affectation (TSA)

Mai-juin formulation des vœux



Téléservice inscription

juin-Juillet inscription

La procédure d'orientation

(choix de la voie de poursuite d'études)

Janvier / février

Vœux provisoires des familles

par voie dématérialisée



Conseil de classe



Propositions provisoires



DIALOGUE avec le professeur principal

Janvier / février

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

2^{de} professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

Sous statut scolaire

Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti

Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

L'avis provisoire d'orientation

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Avis provisoires

Deuxième trimestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :



Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation

Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au troisième trimestre.

Rang 1 : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Avis défavorable

Rang 2 : 2^{de} professionnelle

Avis favorable

Spécialité ou famille de métiers demandée : métiers de la relation client
Sous statut scolaire.

Spécialité ou famille de métiers conseillée par le conseil de classe :
Alimentation

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

1^{re} année de CAP
Conseil sur la spécialité : Cuisine

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Motivation pour la voie professionnelle, le projet est construit

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

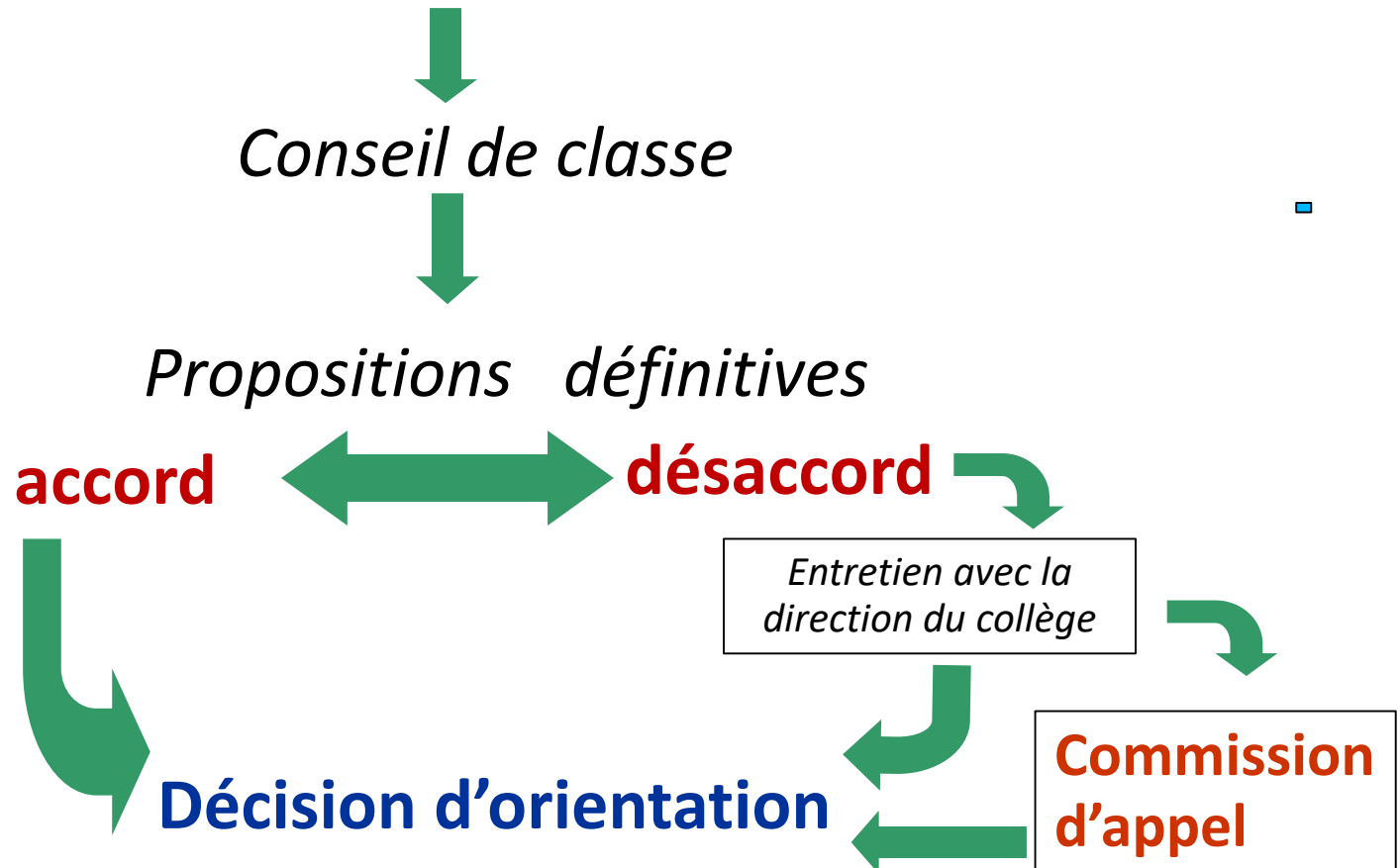
L'accusé de réception peut être effectué par l'un ou l'autre des représentants

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

juin

Vœux définitifs des familles

par voie dématérialisée



La procédure d'affectation

(choix des établissements de préférence)

Quelques éléments sur l'affectation

- L'affectation se fait par une procédure informatisée après la 3^{ème}

Les familles ont la possibilité de faire jusqu'à 10 vœux via téléservice affectation (TSA), qui seront traités dans l'ordre de préférence défini par la famille lors de la saisie: une seule proposition sera faite.

Cette procédure concerne les lycées publics uniquement mais il est nécessaire d'indiquer lorsque des demandes sont faites dans un CFA.

Un vœu = une formation (ex.: bac pro) ou un parcours d'études (ex.: 2GT option sport) dans un établissement

- **Pour un CAP ou un Bac Pro : pas de sectorisation**; tous les lycées publics de l'académie de Versailles peuvent être demandés.
- **Pour une 2^{nde} GT : sectorisation** en fonction de son **adresse de domicile**
possibilité de faire plusieurs vœux mais toujours indiquer le lycée de secteur

affectation dans **certaines formations à capacité très restreintes et à forte demande.**

-Pass PRO: formations professionnelles très demandées (ex.: métiers de la sécurité)

Pass CCD: pour intégrer une 2^{nde} avec enseignement optionnel « création et culture design » afin d'accéder au bac technologique STD2A (Sciences et techniques des Arts Appliqués)

Procédure en deux temps:

- 1) Réunion d'information sur les métiers, les attendus de la formation ainsi que les poursuites d'études possibles dans la formation souhaitée.
- 2) Entretien avec un référent de la formation (professeur ou chef d'établissement) basé sur une lettre de motivation guidée à remplir au préalable

La voie professionnelle: des places limitées

Le **nombre** de demandes est parfois **bien supérieur** au nombre de places, il est conseillé de faire **plusieurs vœux** dans des formations et des **établissements différents**.

ATTENTION: les vœux sont traités dans **l'ordre du choix de la famille** et **une seule proposition** sera faite.

- La **sélection** des élèves n'est fait ni par les collèges ni par les lycées, elle est faite par un logiciel qui utilise uniquement les **notes des trois trimestres** de 3ème pour classer les élèves.
- Il attribue les places en voie professionnelle en commençant par les élèves qui ont les **meilleures notes**. Certains élèves ne seront pas affectés sur leurs premiers vœux, et certains peuvent être sans affectation, et donc **élargir leurs demandes** géographiquement et/ou de spécialités.

Quelques formations en lycée professionnel du secteur

Lycée hôtelier
à Guyancourt

- **Famille des métiers de l'hôtellerie et de la restauration**
(Cuisine/Commercialisation et services en restauration)
- **Boulangier pâtissier**

Lycée Matisse
à Trappes

- **Famille des métiers de la relation client** *(Commerce vente/accueil)*
- **Accompagnement, soins et services à la personne**

Lycée Blériot
à Trappes

- **Famille des métiers du numérique et de la transition énergétique** (Métiers de l'électricité et des environnements connectés / Systèmes numériques)
- **Famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées** (Maintenance des équipements industriels)
- **Métiers de la sécurité**

Lycée Breteuil
à Montigny

- **Microtechniques**

Lycée
Viollet le Duc à
Villiers St Frédéric

- **Famille des métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment** *(géomètre topographe / technicien assistant en architecture / technicien études et économie)*
- **Famille des métiers du bois** (Technicien menuisier agenceur / Technicien de fabrication bois et matériaux associés)
- ...

Pour réussir son orientation

- Etablir un dialogue précoce avec les professeurs
- Solliciter les conseils :
 - ✓ **du professeur principal**
 - ✓ **du psychologue E.N. spécialité conseil en orientation**
 - ✓ **du chef d'établissement**
- Se rendre aux Journées Portes Ouvertes, aux forums, aller sur les sites internet (Onisep, CIO,...). Les Journées Portes Ouvertes sont recensées ici:
<https://bv.ac-versailles.fr/rechetab/journees-portes-ouvertes-lycees-public.html>
- Consulter la documentation du CDI
- se rendre au CIO

Les ressources à votre disposition

Sur internet :

www.onisep.fr : fiches métier, vidéos, recherche par domaines ou centres d'intérêts, ...

www.ac-versailles.fr : informations sur l'orientation et l'affectation

www.Secondes-premieres2021-2022.fr : site d'informations sur la seconde générale et technologique

https://www.nouvelle-voiepro.fr: site d'informations sur la voie professionnelle

https://www.oriane.info : questionnaires d'intérêts, fiches métier, vidéos, recherche par domaine ou centre d'intérêt...

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

